



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 mai 2020, par vidéoconférence, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Mme Dominique Jutras, journaliste – Le Radar
M. Antonin Valiquette, journaliste – CFIM

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 25 par le maire Jonathan Lapierre.

R2005-0082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020
- 3.2 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 8 et 23 avril 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence
 - 7.1.2 Projet prioritaire nécessitant l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$
 - 7.1.3 Autorisation relative au remplacement d'une consultation publique par une consultation écrite – Projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Projet de règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure
 - 7.1.4 Division du territoire en districts électoraux – Demande de report pour les élections municipales de 2025
 - 7.2 Finances
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Octroi de contrats de gré à gré – Services professionnels pour la préparation de plan et devis et la surveillance technique des travaux – Réalisation des travaux d'arpentage – Projet d'assainissement des eaux usées : secteur des chemins Miousse et des Caps – Village de Fatima
 - 7.4.2 Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage sur le réseau routier municipal
 - 7.4.3 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Projet de reconstruction de l'allée piétonnière de La Grave
 - 7.4.4 Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet : Allée piétonnière – Secteur de La Grave – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.5 Hygiène du milieu
 - 7.6 Sécurité publique
 - 7.7 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.8 Développement du milieu et des communications
 - 7.9 Loisir, culture et vie communautaire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

- 7.9.1 Autorisation de signature – Ententes de partenariat – Ministère de la Culture et des Communications
- 7.9.2 Autorisation de signature – Demande d'aide financière 2020-2021 – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.10.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 345 – Revitalisation du Colisée Albin-Aucoin
 - 7.10.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 379 – Services professionnels – Projet de construction d'un carrefour muséal – Village de Grande-Entrée
- 7.11 Réglementation municipale
 - 7.11.1 Adoption du Règlement n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$
 - 7.11.2 Avis de motion – Règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure
 - 7.11.3 Adoption du projet de règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

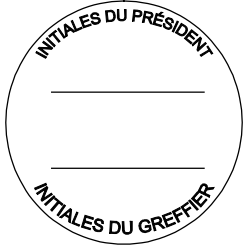
R2005-0083

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

No. de résolution
ou annotation

R2005-0084

Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 8 et 23 avril 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 8 et 23 avril dernier.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés et d'entériner les décisions prises lors de ces séances.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2005-0085

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 31 mars au 27 avril 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 724 728,75 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

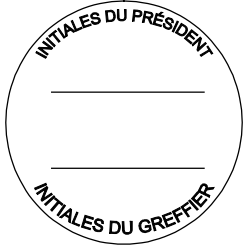
SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2005-0086

Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 478-2020 du 22 avril, 483-2020 du 29 avril 2020 ainsi que le décret 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

R2005-0087

Projet prioritaire nécessitant l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°2020-03 décrète des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et des dépenses à cette fin de 300 000 \$;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil désigne le règlement d'emprunt numéro 2020-03 comme prioritaire;

qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

R2005-0088

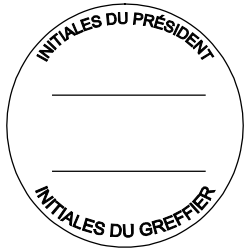
Autorisation relative au remplacement d'une consultation publique par une consultation écrite – Projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Projet de règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, prévoit que toute procédure autre que référendaire faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril dernier ainsi que l'adoption du projet de règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT également, l'avis de motion donné lors de la présente séance et l'adoption du projet de règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre le processus d'adoption de ces règlements en autorisant au préalable la tenue d'une consultation écrite, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la publication d'avis sur la tenue d'une consultation écrite dans le cadre des projets de règlement numéros 2020-04 et 2020-06;

que ces avis soient diffusés dans un journal local et sur le site de la Municipalité.

R2005-0089

Division du territoire en districts électoraux – Demande de report pour les élections municipales de 2025

CONSIDÉRANT QUE les districts électoraux actuels ne sont pas conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en raison des écarts importants du nombre d'électeurs entre les districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec ordonne à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de déposer, d'ici le 1^{er} juin 2020, une nouvelle division des districts électoraux en vue des élections de 2021;

CONSIDÉRANT QU' en 2019, le conseil municipal a demandé un rapport d'expertise pour examiner les scénarios possibles auprès de Jeannot Gagnon et de Maxime Arseneau, respectivement ancien directeur général adjoint de la Municipalité des Îles et ancien député des Îles à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a rendu public ce rapport en vue de tenir une consultation sur les scénarios possibles pour revoir la carte électorale des districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution n° R2001-0006 relativement à la nomination de deux commissaires pour mener à bien cette consultation et déposer au conseil des recommandations au cours du mois d'avril;

CONSIDÉRANT QU' en raison des contraintes imposées à la suite de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, les commissaires n'ont pu tenir ces rencontres de consultation publique et poursuivre leur mandat;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère difficile pour la Municipalité de respecter les exigences de la Loi sur les élections et référendums municipaux, notamment l'article 12, en ce qui a trait à l'écart du nombre d'électeurs entre les districts;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend poursuivre l'exercice de révision de ses districts électoraux pour les élections municipales de 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal sollicite la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin qu'elle accepte de reporter en 2025 l'exercice de division du territoire en districts électoraux et qu'elle autorise pour les prochaines élections municipales, prévues en novembre 2021, le maintien de la division du territoire en six (6) districts, comme suit :

District 1 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert

District 2 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord

District 3 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules incluant L'Île-d'Entrée

District 4 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de Fatima

District 5 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons

District 6 : territoire correspondant à l'ancienne municipalité de Grande-Entrée

que le conseil municipal confirme son engagement à entreprendre les procédures de révision de ses districts électoraux avant les élections de 2025.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R2005-0090

Octroi de contrats de gré à gré – Services professionnels pour la préparation de plan et devis et la surveillance technique des travaux – Réalisation des travaux d'arpentage – Projet d'assainissement des eaux usées : secteur des chemins Miousse et des Caps – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2017, la Municipalité a reçu de la firme Arpo Groupe-conseil un rapport relatif à une étude de faisabilité pour l'assainissement des eaux usées des résidences situées dans le secteur des chemins Miousse et des Caps du village de Fatima;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande le prolongement du réseau d'égout du village de Fatima afin de corriger la problématique de traitement des eaux usées de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des critères d'admissibilité des programmes de financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les plans et devis de tout projet doivent être effectués préalablement au dépôt d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels soumises par Arpo Groupe-conseil et par Les Entreprises Larebel inc. dans le cadre de ce projet d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal octroie à la firme Arpo Groupe-conseil, un contrat de gré à gré, de 32 860 \$ plus les taxes applicables, relativement à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux;

que le conseil municipal octroie aux Entreprises Larebel inc., un contrat de gré à gré, de 6 500 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux d'arpentage;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ces deux contrats.

Les dépenses relatives à ces contrats seront financées à même le budget prévu aux avant-projets.

R2005-0091

Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage sur le réseau routier municipal

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de reporter ce point à une séance ultérieure.

R2005-0092

Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Projet de reconstruction de l'allée piétonnière de La Grave

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et d'expertise technique en infrastructure pour accompagner et conseiller les municipalités;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire effectuer la reconstruction de l'allée piétonnière du secteur de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, et bénéficier à cette fin des services offerts par la FQM;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente dont les modalités sont applicables à l'ensemble des municipalités désirant se prévaloir des services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil autorise la Direction des services techniques et des réseaux publics à conclure une entente relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique fournis par la FQM dans le cadre de ce projet;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à effectuer toute formalité et à signer tout document se rattachant à cette entente.

R2005-0093

Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet : Allée piétonnière – Secteur de La Grave – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de reconstruction de la piétonnière dans le secteur de La Grave du village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité bénéficie des services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mandatée entre autres de requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

No. de résolution
ou annotation

au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, conformément à l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement aux travaux de l'allée piétonnière dans le secteur de La Grave.

R2005-0094

Autorisation de signature – Ententes de partenariat – Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) et la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont convenu des objectifs à atteindre et des actions à réaliser au bénéfice de notre communauté, en matière d'animation culturelle sur le territoire de la municipalité des Îles en 2020;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été provisionnées par Municipalité aux fins du développement du loisir de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service du LCVC est à même de gérer, coordonner et mettre en œuvre ces actions de concert avec le MCC et les divers organismes qui y collaborent;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le maire, Jonathan Lapierre, soit autorisé à signer les deux ententes de partenariat convenues avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'animation culturelle en 2020.

R2005-0095

Autorisation de signature – Demande d'aide financière 2020-2021 – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4

CONSIDÉRANT QUE la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire a soumis, auprès du gouvernement provincial, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4 pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra à la Municipalité de maintenir et de mettre à niveau, par des activités d'entretien, les infrastructures municipales liées aux secteurs récréotouristique, culturel, du sport et du loisir;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue pour 90 % du financement de la main-d'œuvre et du matériel et que la participation financière de la Municipalité est à hauteur de 4 444 \$ pour une demande de financement de 44 444 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer le protocole d'entente prévu à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R2005-0096

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 345 – Revitalisation du Colisée Albin-Aucoin

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2019, la Municipalité a procédé au lancement de l'appel de propositions n° AO-345 afin de mobiliser des promoteurs intéressés à présenter des projets visant la revitalisation du Colisée Albin-Aucoin, immeuble excédentaire de la Municipalité, situé dans le village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE le comité formé pour procéder à l'évaluation des offres a effectué l'analyse de la seule proposition reçue et émis une recommandation positive au conseil à l'égard de ce projet;

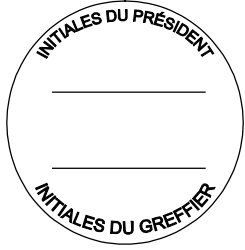
CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par les promoteurs Yves Cormier et Maxime Aucoin s'avère également satisfaisant pour l'organisation municipale et dans l'intérêt public de la population de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de retenir la proposition soumise par les promoteurs Maxime Aucoin et Yves Cormier dans le cadre du projet de revitalisation "Le Colisée", et ce, conformément aux conditions établies au devis;

d'autoriser la vente pour un (1) dollar (\$) du terrain et de l'immeuble situé sur le lot 3 135 180 du cadastre du Québec auxdits promoteurs ou à toute compagnie à être formée par MM. Cormier et Aucoin qui en seront les actionnaires;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

de réitérer le caractère impératif des différentes obligations consignées au devis, notamment celles visant la réalisation du projet déposé dans les vingt-quatre (24) mois suivant la signature de l'acte notarié, lesquelles obligations et la pénalité prévue doivent être incluses dans l'acte de vente et s'appliqueront à tout acquéreur subséquent;

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document notarié relatif à cette transaction immobilière.

R2005-0097

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 379 – Services professionnels – Projet de construction d'un carrefour muséal – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de maintenir des services de proximité dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations majeures sont requises à l'édifice communautaire municipal, le Capitol de l'Est, et qu'une évaluation des coûts de mise aux normes a été réalisée;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'agrandissement du bâtiment principal de l'Auberge la Salicorne, visant à regrouper divers services communautaires, a été soumis à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite évaluer, au moyen d'une programmation fonctionnelle et technique avec estimation budgétaire, la faisabilité de ce projet de partenariat avec l'Auberge la Salicorne;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres, sur invitation, requérant les services de professionnels relativement au projet de construction d'un carrefour muséal a été lancé le 12 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois offres conformes ont été reçues, soit les suivantes :

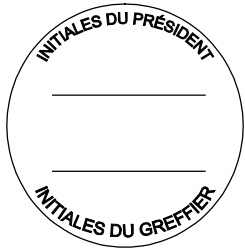
- Marie-Josée Deschênes, architectes inc.: 70 000 \$
- Cardin Julien inc. : 54 525 \$
- Coursol Miron Architectes inc. : 29 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal mandate la firme Coursol Miron, Architectes inc. pour la réalisation d'une programmation fonctionnelle et technique avec estimation budgétaire, selon les modalités prévues au devis de l'appel d'offres n° 379, au prix de 29 500 \$ plus les taxes applicables;

que la dépense relative à ce mandat soit financée à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

que le directeur de l'ingénierie, des TIC et bâtiments, Jean A. Hubert, soit autorisé à signer tout document concernant ce mandat.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2005-0098

Adoption du Règlement n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$

ATTENDU QUE le conseil entend procéder à des travaux de réhabilitation de puits dans les secteurs de Havre-aux-Maisons et de l'île centrale;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2020-03 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R2005-0099

Avis de motion – Règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 mai 2020

No. de résolution
ou annotation

R2005-0100

Adoption du projet de règlement n° 2020-06 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste en l'adoption d'un projet de règlement, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine adopte le projet de règlement n° 2020-06 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13, en y ajoutant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2005-0101

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 1.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier